

## IMT

### L'harmonisation est une chose, mais à quand la revalorisation ?

L'Indemnité mensuelle de Technicité a été instituée en sortie d'un conflit social historique à Bercy. Elle demeure à ce jour l'une des très rares indemnités à être intégrée dans le calcul des droits à pension, moyennant une cotisation de 20%.

Les agents de la DGFIP, de la DGDDI et dernièrement de la DGCCRF bénéficient d'un montant d'indemnité identique à 106,26€ net.

Le ministre vient de valider le principe d'une harmonisation complète pour l'ensemble des personnels gérés par Bercy selon des modalités à définir, répondant ainsi à une demande de **FO Finances**.

Pour autant, cette indemnité n'a pas connu d'évolution de son montant maximum depuis de nombreuses années.

**FO Finances** revendique de le porter à :

**150€ net/mois.**

De plus, **FO Finances** réitère sa demande de mettre fin à l'injustice impactant tout agent dès lors qu'il quitte, volontairement ou non, notre ministère en cours de carrière, qui consiste à l'écarter du bénéfice du droit à pension de l'IMT au prorata-temporis de sa contribution.

Quitte à déposer un amendement gouvernemental dans le Projet de loi de finances, autant que ce soit celui-là !



*chacun pour tous avec*